



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-O/B-AD/1 et 2  
28/9/04

## ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION ADMINISTRATIVE

#### ORDRE DU JOUR DES PREMIÈRE ET DEUXIÈME SÉANCES

(Salle de conférences n° 3, 1<sup>er</sup> étage, jeudi 30 septembre 2004, 14 heures  
et vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2004, 9 h 30)

#### SÉANCE À HUIS CLOS

#### Documentation

1. Ouverture de la séance par le président
2. Élection des premier et deuxième vice-présidents
3. Présentation des membres du Secrétariat par le secrétaire
4. Point 5.1 : Renvoi des points de l'ordre du jour au Comité exécutif et aux commissions ; instructions relatives à la coordination des travaux de ces organes  
WP/19, AD/1  
\* Voir note ci-dessous
5. Point 39.1 : Budget-Programme 2005, 2006, 2007  
WP/20, AD/2, Rect. n° 1  
(An, Ar, E, F et R),  
Rect. n° 2 et Add. n° 1  
WP/133, EX/53, AD/15
  - Répartition des ressources au niveau du projet du budget-programme de l'Organisation pour les années 2005, 2006 et 2007 et renforcement des bureaux régionaux
  - Régionalisation de la sécurité  
WP/185, AD/16
  - Arrangements régionaux et décentralisation budgétaire  
WP/213, AD/18
  - Stabilité du financement volontaire  
\*\* WP/257, AD/19

---

\* **Note:** Les délégations qui souhaitent faire partie du Groupe de travail du budget ou du Groupe de travail des contributions sont invitées à le signifier par écrit au secrétaire (bureau 5.15.10) avant 17 heures, le mercredi 29 septembre 2004 (en précisant le groupe), afin que la Commission puisse déterminer la composition des groupes au cours de la première séance. Le Groupe de travail du budget comprend normalement de 7 à 11 membres, et celui des contributions de 5 à 7 membres (qui siègent à titre personnel). La première séance du Groupe de travail du budget aura lieu dans la salle de conférences n° 5, le vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 14 h 30, et celle du Groupe de travail des contributions se tiendra à huis clos dans la salle de conférences n° 6, le samedi 2 octobre à 9 h 30.

\*\* En préparation

	Point 39.2 :	Dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique	WP/20, AD/2, Rect. n° 1 (An, Ar, E, F et R), Rect. n° 2 et Add. n° 1,
6.	Point 40.3 :	Contributions au Fonds général pour 2005, 2006 et 2007	WP/24, AD/6
7.	Point 7 :	Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2001, 2002 et 2003	Doc 9786, 9814, 9826 et Supplément
8.	Point 8 :	Budget-Programme pour 2005, 2006 et 2007	WP/20, AD/2, Rect. n° 1 (An, Ar, E, F et R), Rect. n° 2 et Add. n° 1
9.	Point 40.1 :	Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention	WP/22, AD/4
10.	Point 40.2 :	Arriérés de contributions de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie	WP/23, AD/5
11.	Point 41.1 :	Aspects financiers de la question des arriérés de contributions	WP/21, EX/5, AD/3, Rév. n° 1 et Add. n° 1
12.	Point 41.2 :	Mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date — Rapport sur la Résolution A34-1 de l'Assemblée	WP/25, AD/7
13.	Point 41.3 :	Rapport sur le Fonds de roulement	WP/26, AD/8
14.	Point 41.4 :	Répartition de l'excédent de trésorerie	WP/27, AD/9
15.	Point 42 :	Examen des dépenses, approbation des comptes et examen des rapports de vérification des comptes des exercices financiers 2001, 2002 et 2003	WP/28, AD/10 et Doc 9825 WP/29, AD/11 et Doc 9833 WP/30, AD/12 et Doc 9834 WP/19, AD/1 (Appendice C)
16.	Point 43 :	Nomination du Commissaire aux comptes	WP/31, AD/13
17.	Point 44 :	Rapport sur l'utilisation du Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)	WP/32, AD/14, Révision
18.	Point 45 :	Résolutions de l'Assemblée à intégrer ou à déclarer comme n'étant plus en vigueur	WP/33 P/5 (Appendice E) *Doc 9790, <i>Résolutions de l'Assemblée vigueur</i> (au 5 octobre 2001)
19.		Questions diverses	